

## SÉANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

### DÉLIBÉRATION N° 2026\_23

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026

Nombre de membres en exercice	Présents	Votes pour	Votes contre	Abstentions	Sans participation
15	14	13	0	0	2

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal d'Ectot-l'Auber, régulièrement convoqués par le Maire, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas MEKIL, Maire.

**Étaient présents :** Mme Stéphanie BEUVIN, M. Mathieu BIGOT, M. Gérard BOLLINNE, Mme Fanny CREVEL, M. Fabrice DAJON, M. Vivian DELAFOSSE, M. Didier DELAMARE, M. Anthony HILT, Mme Géraldine KOZIELEK, M. Nicolas MEKIL, Mme Hélène MELINE, Mme Allison MEUNIER, Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN, Mme Aurélie VINCENT.

**Étaient excusés :** -

**Étaient excusés avec pouvoir :** M. Eric PUYAU donne pouvoir à Mme Géraldine KOZIELEK.

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN.

\*\*\*

Monsieur le Maire indique que chaque année, les associations locales et organismes du territoire sollicitent des subventions communales.

Les associations locales remettent un dossier de demande de subventions en mairie, qui stipule les réalisations de l'année N-1 et celles à venir.

Pour l'année 2026, M. le Maire propose les attributions suivantes :

Organismes	Subventions 2023	Subventions 2024	Subventions 2025	Prévisionnel 2026
<b>BÂTIMENT CFA DIEPPE</b>	30 €	30 €	0 €	30 € par enfant (moins de 21 ans)
<b>BÂTIMENT CFA ROUEN LANFRY</b>	30 €	30 €	0 €	30 € par enfant (moins de 21 ans) soit 30 €
<b>PAR-TAGE campus horticole Fauville</b>	-	-	30€/enfant Soit 60€	30€/enfant (moins de 21 ans) Soit 60€

Organismes	Subventions 2023	Subventions 2024	Subventions 2025	Subventions 2026
<b>Club des Aînés ECTOT L'AUBER</b>	1 000 €	1 000 €	1 000 € Mise à disposition de la salle des associations une fois par mois et de la salle Boyard 1 fois par an	1 500 € Mise à disposition de la salle des associations une fois par mois et de la salle Boyard 1 fois par an
<b>Coopérative Scolaire ECTOT L'AUBER</b>	2 500 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>Les P'tites Mains ECTOT L'AUBER</b>	50 €	0 €	0 € Mise à disposition de la salle des associations tous les mardis AM	100 € Mise à disposition de la salle des associations tous les mardis AM
<b>Judo Club VAL DE SAANE-VAL DE SCIE-TOTES</b>	10 €/enfant	10 €/enfant Soit 10€	10 €/enfant Soit 10€	10 €/enfant (moins de 18 ans)
<b>Comité des Fêtes ECTOT L'AUBER</b>	800 €	800 €	800 € Mise à disposition de la salle des associations à leur convenance et de la salle Boyard une fois par an	1 000 € Mise à disposition de la salle des associations à leur convenance et de la salle Boyard une fois par an
<b>LUDINO</b>	15 €/enfant	15 €/enfant (7 enfants) soit 105 €	15 €/enfant (8 enfants) soit 120 €	15 €/enfant (7 enfants) soit 105 €
<b>Karaté Club YERVILLE</b>	10 €/enfant	10 €/enfant Soit 10€	10 €/enfant (3 enfants) soit 30€	10 €/enfant (moins de 18 ans)
<b>Club Omnisports de BOLBEC NOINTOT</b>	10 €/enfant	0 €	0 €	10 €/enfant (moins de 18 ans)
<b>Lutte contre le Cancer</b>	150 €	150 €	0 €	0 €
<b>Banque alimentaire ROUEN</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>AFM Téléthon</b>	100 €	100 €	0 €	0 €
<b>ADMR YERVILLE</b>	N'a pas donné son RIB	80 €	80 €	80 €
<b>Association des parents d'élèves</b>	100 €	200 €	100 €	100 €
<b>Entente Motteville Croixmare</b>	-	-	10 €/enfant (23 licenciés) soit 230€	10 €/enfant
<b>BECQUEREL</b>	-	-	150 €	150 €



Organismes	Subventions 2023	Subventions 2024	Subve	
CLIC du pays de Caux	-	-	50 €	50 €
Vie et espoir	-	-		0 €
Rêves	-	-		0 €
Union Départementale des Sapeurs-pompiers de la Seine-Maritime	-	-		0 €
Yerville Tennis Club	-	-	-	10 €/enfant (moins de 18 ans) soit 90€
Secours populaire	-	-	-	0 €
MFR Saint-Valery-en-Caux	-	-	-	30 € par enfant (moins de 21 ans) soit 30 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>4 885 €</b>	<b>4 410 €</b>	<b>4 630 €</b>	<b>5 350 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant les demandes de subventions présentées par les diverses associations,

Article unique – approuve les demandes de subventions mentionnées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Ectot-l'Auber, le 5 mai 2026

La secrétaire de séance  
Catherine MOREAU



Le Maire,

Nicolas MEKIL


